

Les communes sont le premier lieu de vie de la population. Leurs compétences nous concernent toutes et tous : infrastructures, mobilité, logement, accueil extra-scolaire, ... Tous ces services publics constituent le premier relais de proximité avec les citoyen-ne-s. Défendre leur accessibilité (tant géographique que financière) et leur qualité est une priorité absolue pour favoriser le vivre-ensemble, la cohésion et la solidarité.

Ce niveau de pouvoir est également celui où peut s'exprimer, de la manière la plus aboutie, une vision de la démocratie fondée sur la participation citoyenne. C'est au niveau local que la majorité des citoyen-ne-s appréhende, dans un premier temps, la politique : tant à travers leurs élu-e-s qu'à travers les commissions qui y sont mises en place ou encore le tissu associatif et culturel qui s'y déploie.

Les communes disposent donc de nombreux leviers concrets pour lutter contre la précarité grandissante de la population et améliorer l'inclusivité de chacun-e dans notre société. C'est pourquoi, à l'approche du 13 octobre 2024, Soralia, en tant qu'association féministe de gauche mutualiste, identifie dans cette note toute une série de revendications, qui émanent du terrain¹, à porter dans nos instances communales.

1. Pour des communes qui prennent en compte les questions de genre

La représentation des femmes à tous les échelons de la société est une question de santé démocratique. C'est pourquoi la parité dans toutes les instances qui composent les communes doit être respectée. Au niveau des portefeuilles de compétences, nous réclamons la mise en place d'un échelon en charge des droits des femmes dans toutes les communes. Nous rappelons également l'importance d'analyser chaque politique publique à travers des lunettes de genre (*gendermainstreaming*²/*genderbudgeting*³), au sein de chaque échelon. Enfin, en tant que génératrices d'emplois, nous encourageons les communes à endiguer les inégalités salariales ainsi que les inégalités générées par le travail à temps partiel tout en favorisant la mixité dans tous les secteurs professionnels et à tous les échelons de pouvoir.

2. Pour des communes qui s'attaquent aux inégalités et renforcent la participation citoyenne

Plus globalement, les communes se doivent de respecter les législations en matière de droits humains ainsi de combattre toutes les formes de discriminations et d'inégalités existantes. Lutte contre le racisme, adaptation de la réglementation en matière de mendicité, protection des droits des personnes LGBTQIA+, etc., les communes disposent d'une capacité d'action notable pour garantir l'inclusion de chacun-e dans la société. Cet engagement implique par ailleurs le développement et le renforcement des dispositifs de participation citoyenne, tels que les conseils consultatifs en matière d'égalité des chances, qui permettent d'impliquer l'ensemble des citoyen-ne-s dans les décisions politiques.

3. Pour des communes qui garantissent l'accès à une vie digne pour tout-e-s

Les communes ont le devoir de veiller à la satisfaction des besoins fondamentaux de leur population. Or, afin de mener une vie digne, chacun-e doit pouvoir bénéficier d'un logement abordable et décent. Les

¹ À la fois de nos animatrices-teurs actives sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et en contact direct avec les publics, et des Centres de Planning familial affiliés à notre Fédération, Sofélia.

² Pour plus d'informations : https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming

³ Pour plus d'informations : https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming/mise_en_oeuvre_de_la_loi/gender_budgeting

communes ont leur rôle à jouer en la matière, notamment à travers les primes au logement, l'augmentation de l'offre en logement public et social (et l'assouplissement de leurs conditions d'accès) ou encore le développement de logements alternatifs, prônant la mixité sociale. Une attention particulière doit être accordée à certains publics vulnérables, tels que les familles monoparentales (composées à 80% de femmes) et les jeunes adultes. De plus, dans un contexte d'augmentation du report et du renoncement aux soins⁴, il est important que les communes implantent et déploient des projets de santé accessibles à tout·e·s, tant financièrement que géographiquement. Il s'agit à la fois de soutenir les services de première ligne, comme les maisons médicales mais aussi les maisons de repos ou encore les services d'aide à domicile. Concernant les Centres de Planning familial, nous réclamons une meilleure visibilité de leurs missions et de leurs spécificités. Enfin, l'épanouissement de chacun·e se traduit également par un accès à des activités culturelles et des infrastructures sportives en suffisance, en veillant à ce qu'elles soient diversifiées et accessibles à tout·e·s. Le rôle des associations de terrain dans la cohésion sociale au sein des communes nécessite également d'être renforcé, que ce soit à travers leur financement ou la mise à disposition de locaux et/ou de matériel.

4. Pour des communes qui assurent des services de proximité et une mobilité attractive

Nous l'avons souligné, les communes sont le premier relais des citoyen·ne·s. C'est pourquoi il est essentiel qu'elles garantissent l'accès à des commerces et à des services de proximité (banques, postes, etc.) en soutenant leur durabilité. Nous prôtons également le maintien de guichets physiques dans l'ensemble des administrations afin de lutter contre les risques d'exclusion numérique, qui touchent particulièrement les femmes et les seniors. Cet objectif de proximité passe également par le déploiement de moyens de mobilité efficaces et multiples. C'est pourquoi nous encourageons les communes à développer leur offre en transports en commun, notamment dans les communes rurales, au regard des besoins de la population (horaires, fréquence, etc.) et à favoriser la mobilité douce pour tout·e·s (trottoirs, pistes cyclables, etc.).

5. Pour des communes qui proposent des structures scolaires et d'accueil de qualité pour tout·e·s

L'éducation est l'un des vecteurs les plus efficaces pour lutter contre les inégalités. À travers l'enseignement public, les communes ont un devoir d'accessibilité et de qualité à remplir à cet égard. Tous les publics, et notamment toutes les personnes présentant des besoins spécifiques, doivent pouvoir s'intégrer dans un parcours scolaire adapté (matériel, infrastructures, etc.). Nous demandons également à chaque commune d'investir dans la création de places d'accueil tant de la petite enfance qu'extrascolaires, en veillant à ce qu'elles soient accessibles à toutes les familles, sur l'ensemble des territoires. Enfin, nous encourageons les communes à favoriser la généralisation des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans tous les lieux de collectivité, et particulièrement dans l'enseignement.

6. Pour des communes qui luttent contre toutes les formes de violences faites aux femmes

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, nous demandons aux communes la mise en application à l'échelle local de la Convention d'Istanbul. Ceci comprend le développement de campagnes d'information et de sensibilisation, notamment pour promouvoir le numéro d'écoute en cas de violences conjugales et intrafamiliales. Nous réclamons également l'implémentation d'un nombre suffisant d'hébergements d'urgence pour accueillir les victimes et leurs enfants sur chaque territoire et l'amélioration de leurs conditions d'accès. Afin de fournir les premières informations essentielles aux

⁴ En Belgique francophone, 4 personnes sur 10 reportent leurs soins pour raisons financières. Les femmes, et notamment les familles monoparentales, sont particulièrement concernées.

victimes et/ou aux témoins, nous préconisons la mise en place d'un guichet d'écoute dans chaque CPAS. Enfin, en tant que garantes de la sécurité de leurs citoyen-ne-s, nous appelons les communes à lutter activement contre le harcèlement de rue, en aménageant adéquatement l'espace public (éclairage, signalétique, etc.) et en formant/sensibilisant les agent-e-s de quartier et les zones de police, qui disposent d'un bureau d'assistance.

7. Pour des communes qui s'engagent à accueillir dignement les personnes en situation de migration

Concernant l'accueil des personnes en situation de migration, nous encourageons les communes à s'inscrire dans le projet développé par le CNCD 11.11.11 intitulé « Communes hospitalières »⁵. Nous estimons par ailleurs que chaque commune, selon ses capacités, a un devoir en matière d'accueil des personnes en situation de migration. C'est pourquoi nous prôtons le développement de structures d'accueil adaptées (personnel, équipements, etc.) au niveau local, favorisant la cohésion et l'intégration des personnes concernées au sein de chaque commune. Enfin, nous rappelons l'importance d'assurer un accès à l'aide médicale urgente (AMU) à tout·e·s celles·ceux qui en ont besoin.

8. Pour des communes écoresponsables

À l'heure où les inondations se multiplient et où les canicules asphyxient nos villes, nous appelons les communes à évaluer leur degré de vulnérabilité face aux dérèglements climatiques, à souscrire aux objectifs de la Convention des Maires⁶ et à développer un plan global visant à la résilience de nos espaces de vie. Infrastructures durables, primes « vertes », gestion intégrée de l'eau, soutien aux circuits courts et aux coopératives, aménagement d'espaces verts, etc., les opportunités ne manquent pas ! Toutefois, pour mener à bien cette transition écologique sans qu'elle ne soit perçue comme punitive, les communes doivent inévitablement inclure l'ensemble des citoyen-ne-s dans ce type de réflexions et tenir compte des publics les plus vulnérables (dont les femmes) qui sont plus fortement touchés par les dérèglements climatiques (sans pour autant en être les premiers responsables).

⁵ Pour plus d'informations : <https://www.cncd.be/-site-commune-hospitaliere-kesako->

⁶ Pour plus d'informations : <https://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/qu-est-ce-que-la-convention-des-maires>